



SECTION

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (Saint-Exupéry)



SARTHE

**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques**

Déclaration liminaire CTL du 06 juillet 2017

Monsieur le Président,

« La France a peur » aurait dit Roger Gicquel. Mais loin d'un meurtre, c'est bien de son avenir que se préoccupent les agents qui nous alertent sur l'accélération des restructurations dans le cadre de l'ASR (Adaptation des Structures et de Réseau) ou bien l'externalisation des missions quand ce n'est pas leur arrêt.

Oui le numérique est structurant, mais bouleverse des méthodes de travail et inquiète.

C'est pourquoi, il nous faut répondre le plus positivement possible au bilan de veille social dans le cadre d'un véritable dialogue social.

Ce dernier ne pourra se faire qu'en toute transparence et en premier lieu sur le règlement intérieur que la DDFIP de la Sarthe nous propose d'appliquer.

Aussi, nous tenons à vous faire savoir ce jour que nos représentants F.O.-DDFIP Sarthe n'ont d'autre position que celle de faire appliquer le décret 82-447 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique reprise dans la circulaire FP du 03/07/2014 et non modifiée. Ils ont donc déposé une 1/2 journée de temps de préparation et une 1/2 journée de temps de compte rendu correspondant à une 1/2 journée de CTL en application du 4° « Durée des ASA accordées au titre de l'article 15 » de la dite circulaire.

Il s'en suit que si ce litige d'interprétation est maintenu entre nous, nous vous serions reconnaissant, Monsieur le Président, de nous notifier votre décision par courrier (et non par messagerie) sous la signature de monsieur le Directeur départemental.